6e ANNÉE, N° 322 — MARDI, 19 AOUT 1851.

ON S'ABONNE:
A CONSTANTINOPLE, au Bureau du Journal *A Galata.*
DANS LES VILLES DU LITTORAL, à l'Agence des Paquebots français.
A MALTE, chez *M. G. Muir*, libraire.
A MARSEILLE, chez Me veuve *Camoin.*
A LONDRES, chez *MM. James Cowie et Son.* Foreign Newspaper Office, 2, St Ann's Lane, general Post Office.

JOURNAL DE CONSTANTINOPLE
ECHO DE L'ORIENT.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
CONSTANTINOPLE....... un an, 8 colonat
6 mois, 4 »
PROVINCES ET ETRANGER un an, 9 »
6 mois, 5 »

PRIX DES ANNONCES:
La ligne.......... 5 piastres de G.-6.
Le journal paraît les 4, 9, 14, 19, 24, 29 de chaque mois.
Les abonnements datent du 1er et du 16.

AVIS.

MM. les souscripteurs au Journal de Constantinople, *dont l'abonnement est expiré, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de cette feuille.*

INTÉRIEUR.

CONSTANTINOPLE, 19 Août.

Nous publions aujourd'hui la fin de l'article de M. Jonesco dont nous avons donné le commencement dans notre précédent numéro :

ÉTAT ADMINISTRATIF ET FINANCIER.

(*Suite et fin.*)

LE HARATCH. — Le payement du haratch doit se faire d'après le principe de classification établi par le Sultan Mahmoud en 1834. Ce principe de justice exige du riche une somme plus grande que celle payée par le pauvre. On demande au riche 60 piastres, au pauvre 15 piastres et à ceux qui ont des fortunes moyennes 30 piastres. Dans l'application, les primats des villages ont substitué le principe d'égalité au principe de justice. Les villageois riches et pauvres, se considérant égaux, payent le haratch par portions égales; ce qui fait que les pauvres payent plus que les riches. L'égalité dans ce cas, soutenue par les riches, se trouve être pernicieuse pour les pauvres qui réclament avant tout la justice. A côté de l'injustice nous rencontrons aussi l'arbitraire. Les trois classes de 60, 30 et 15 piastres sont désignées par les percepteurs de la communauté qui veulent augmenter le nombre de 60 piastres et diminuer celui de 15 piastres, tandis que les contribuables veulent obtenir tout le contraire. L'offre et la demande font appel à l'arbitre pour prononcer en dernier ressort, et souvent dans la sentence la différence qui existe entre 60 et 15 piastres glisse dans les poches de ceux qui se trouvent entre l'État et les contribuables. Il existe dans tous les villages de la Thessalie cette plainte générale que le nombre de contribuables à 60 piastres est trop grand, qu'il y a trop de riches parmi les habitants qui n'aspirent en général qu'à être tous classés dans la catégorie des pauvres. A Perictos il y a 201 individus payant le haratch dont

37	individus riches devant payer par 60 P.		2220 P.
138	»	de richesse moyenne à 30 P.	4140
26	»	pauvres payant par 15 P.	390
201	en tout la somme de		6750 P.

Malgré l'arbitraire dont le gaspillage porte une perte au trésor, les habitans ne payent pas d'après la classification, mais par portions égales de 35 piastres par individu riche ou pauvre; ce qui, avec la différence (de 5 pour o/o) entre les cours des monnaies, élève la contribution personnelle du haratch à 7,035 comme nous l'avons indiqué.

Enfin, pour la perception de cette contribution, l'autorité tient compte des morts et des naissances pour effacer les uns et enregistrer les autres. Quelquefois beaucoup de vivants sont morts et souvent beaucoup de naissents ont atteint l'âge du haratch.

Que ce soit les autorités laïques ou cléricales de la communauté qui perçoivent le haratch, l'amélioration dans cette contribution doit s'adresser aux vices que nous venons de signaler. Cet impôt restera odieux aux pauvres tant que dans l'application ils payeront autant que les riches, tant que les cotes de 60, de 30 et de 15 piastres seront déterminées arbitrairement, tant que les vivants payeront le haratch de ceux qui sont morts et enfin tant que les enfans commenceront à payer avant d'avoir atteint l'âge de 15 ans. C'est des lumières de la commission financière que nous espérons voir aviser aux mesures administratives pour faire disparaître de la pratique tout ce qui est contraire au principe de justice sur lequel est fondé l'impôt du haratch.

VERGUI. — Contrairement à ce qui se pratique dans la perception du haratch, le payement du vergui est fait par les habitans des villages selon leur fortune. Les riches payent beaucoup et les pauvres payent peu. La somme du vergui fixée par l'autorité supérieure de la province et partagée entre les communes est demandée à la municipalité de la commune. Les membres de cette municipalité, élus chaque année par la totalité des habitants pour s'occuper des intérêts généraux de la commune, se réunissent, discutent entr'eux les fortunes de tous les habitans et établissent une échelle pour le payement de cette contribution. Cette échelle varie d'après plusieurs circonstances; mais, en général, elle est composée des catégories de 20, 30, 50, 80, et jusqu'à 120 piastres par famille. On voit donc ici en application la mesure vraie d'après laquelle les villageois se rendent justice à eux-mêmes et de la manière dont les riches payent plus que les pauvres auxquels ils viennent en aide en payant le vergui 3, 4, 5 et 6 fois plus que les pauvres. Deux choses nous ont frappé le plus dans la perception de cet impôt. 1°. Le nombre des riches fixé par la communauté est bien plus grand dans le payement du vergui que le même nombre fixé par les autorités dans le payement du haratch. Et, en second lieu, dans quelques villages dont la fortune totale et moyenne est comparativement plus grande que dans d'autres villages, la somme du vergui est plus petite chez les fortunes grandes et plus grande chez les fortunes petites. L'augmentation de la fortune des habitants entraîne une augmentation dans le vergui qui n'échappera pas sans doute à la perspicacité de la commission financière, autant pour redresser les anomalies que pour adopter des moyens propres à constater l'état réel et vrai des fortunes, afin d'asseoir avec justice l'impôt du vergui sur les fortunes.

DÎMES. — Comme redevances dues à l'unique propriétaire du sol de l'Empire ottoman, les dîmes sont les revenus qui donnent lieu dans leur perception à tant d'exactions et de pertes qu'il nous est impossible de ne pas nous associer à toutes les populations de la Thessalie et de la Dobrodja dont nous avons eu occasion d'entendre les vœux, et de ne pas désirer que la mesure qui vient d'être appliquée par le gouvernement impérial dans le district de Kirk-Kilisséh d'Andrinople soit introduite en Thessalie et en Dobrodja déjà où toutes les circonstances se prêtent à sa complète réussite, au grand avantage du trésor impérial qui échappe aux dilapidations, et au grand avantage des producteurs qui échappent aux violences et aux injustices. Partout où les dîmes existent, les cultivateurs ne peuvent pas faire à temps la rentrée des récoltes, ne sont pas libres de les emmagasiner quand ils peuvent le faire avec profit dans un but de prévoyance pour l'avenir, tout en soignant dans le présent les fruits accumulés du temps passé. Le producteur soumis au caprice et à l'interêt du fermier des dîmes est forcé souvent de sacrifier les travaux pour l'avenir de sa culture et de s'occuper en temps inopportun de la rentrée et du partage des produits obtenus. La perception des dîmes des céréales dispose du temps nécessaire aux ensemencements d'automne de manière à gêner le cultivateur qui est forcé de restreindre ses cultures et de priver l'industrie agricole de tous les moyens dont elle peut disposer pour utiliser le temps de l'hiver qui, avec cela, reste perdu. La perception des dîmes sur le maïs pendant l'automne et en graines force le cultivateur à battre les épis, à ne pas les laisser le temps nécessaire qui est assez long, pour la complète dessication des graines; pressé de finir la besogne, il fait la rentrée des graines dans un état de dessication incomplète qui finit par faire déclarer la fermentation dans le magasin et par perdre la récolte ou une partie de la récolte. Les dîmes enfin démoralisent les populations en les sollicitant continuellement à cacher une partie de leurs produits. A ces considérations agricoles vient s'adjoindre la démoralisation perpétuelle des villages sollicités par le désir du gain des préposés des fermiers généraux des dîmes. Aux pertes qu'éprouvent les producteurs nous devons joindre les pertes éprouvées par le trésor, soit par les intermédiaires des fermiers, soit par les fermiers eux-mêmes qui ne sont, au bout du compte, eux aussi, que des intermédiaires dont l'influence nuisible est comme partout et dans toutes les transactions où ils s'interposent entre le producteur et le consommateur. Les revenus des dîmes composant le tiers de tous les revenus de l'Empire méritent une sérieuse attention. Cet intermédiaire, le fermier, exerce dans ce cas une industrie qui, en elle-même, ne peut s'exercer que sur le surplus qui revient au trésor.

Le moyen, adopté par la commission financière, de mettre le trésor en relation directe avec le producteur, laisse tous les bénéfices des fermiers à qui de droit. En exigeant, comme cela a été fait dans le district de Kirk-Kilessièh, la moyenne de cinq années en argent, on donne toute faculté au cultivateur de disposer de son temps, de son capital comme il l'entend, et on augmente les revenus actuels du trésor de toutes les sommes qui constituent le bénéfice des fermiers et de leurs préposés. Cette mesure peut s'appliquer avec la plus grande facilité en Thessalie en traitant directement soit avec les métayers, soit avec les propriétaires des tchifliks et avec les codja-bachi des kefalhori. Le bénéfice qui se réalise immédiatement par les contribuables et le trésor est assez évident pour que cette mesure soit reçue avec reconnaissance par les premiers. Ceux-ci ont encore l'avantage de ne pas avoir à se charger de tout ce qui est nécessaire à l'existence des préposés du fermier, ce qui les détermine à augmenter même la somme actuelle de cette redevance. Mais pour que cette redevance soit assurée d'un accroissement progressif, elle doit être secondée de tout ce que l'agriculture raisonnée nous enseigne pour l'augmentation des produits, ce qui est du ressort du ministre de l'agriculture, et de tout ce que l'administration nous indique pour constater la valeur annuelle de tous les produits obtenus de la terre, afin de pouvoir établir d'une période à l'autre une moyenne vraie, ce qui est du ressort du ministre des finances.

DIFIXE. — Cette dîme ne frappe que les bêtes à laine et les chèvres et se perçoit avec la plus grande facilité. On compte au printemps les bêtes et on vient à la fin de l'été en prendre une sur dix. Cette imposition est payée en argent, et pour chaque dixième bête, le propriétaire paie 17 1/2 piastres.

Il y a ensuite une foule d'autres payages qui finiront par disparaître à mesure que la commission financière pénétrera plus profondément dans les détails des recettes de l'empire. Nous porterons à sa connaissance beaucoup de faits de cette nature; pour le moment nous nous contenterons d'appeler son attention sur quelques uns. Telle femme qui sort du village pour aller au ruisseau laver la laine, étant attrappée par des individus qui circulent autour des villages, doit leur en donner une partie ou en payer l'équivalent à un préposé qui s'appelle gumrukdji, ce qui veut dire douanier. Tel dervent-aga arrive dans le village avec ses hommes, y séjourne 3 jours dans l'intérieur des ménages, et en quittant paye le pain, l'ecmek comme on dit et tout le reste, c'est-à-dire, la viande, le vin, le raki, le lait, etc., etc.; et le sel reste à la charge des producteurs. Tel habitant de Malastrée trouvant devant lui du sel dont l'impôt est donné au fermier de la Macédoine, ne peut pas acheter le sel à 10 paras l'oque; il doit aller à Chizzi où le fermier de la Thessalie a l'entreprise et acheter l'oque de sel à 20 paras tout en perdant un jour en chemin. Chemin faisant, il doit s'arrêter aux stations de Dervendik et y payer le droit de passage. Tel homme chargé de 20 oques de haricots, allant de ce village à Larisse, trouve sur la route quatre de ces dervent; en leur donnant une piastre à chacun il finit par donner le 5me de toute la denrée qu'il porte au marché. Nous pourrions citer une foule d'autres restes de l'ancien régime de cette nature, qui ne peuvent plus durer avec un gouvernement dont la plus grande préoccupation consiste à procurer à la circulation toutes les facilités et qui veille continuellement à la sécurité des producteurs. Ceux ci se rappellent qu'autres fois en Thessalie ils rencontraient des individus auquel il fallait payer le droit de rencontre, et ce droit était assez grand, car il consistait en tout ce que le producteur possédait, et souvent à cette rencontre même il trouvait le terme de son existence.

Sous le règne d'équité de Sa Majesté notre Auguste Souverain, les cleptes de la Thessalie sont devenus des cultivateurs des champs, de paisibles et dévoués sujets. Nous leur avons entendus raconter leurs exploits et nous frémissions de nous trouver en compagnie de tels personnages; mais lorsqu'à chaque histoire ils finissaient par élever leurs regards pour appeler les bénédictions de la providence sur le trône resplendissant des vertus de l'Empereur des Ottomans, nous nous sentions plus à l'aise et nous mettions avec eux toute confiance dans les sentiments magnanimes d'un Souverain qui, de la même manière, comme ils le disent, qu'il a su faire des tzarshi de l'Olympe des hommes honnêtes, purifiera le pays de ces imini qui vivent à leurs dépens.

Ces habitants des villages de la Thessalie, dotés d'une forte organisation municipale, ont à payer aussi les frais pour la gestion des affaires de la commune, de même qu'ils paient pour l'assurance de leur fortune, de leur honneur et de leur existence à l'ensemblée de toutes les communes. Le codja bachi ou le chef de la municipalité élu par les villageois reçoit une retribution depuis 300 jusqu'à 1,000 piastres par an, selon le nombre des familles dont il soigne les intérêts généraux. Le protoceras, c'est le serviteur du codja-bachi, du propriétaire, du fermier, de tous les percepteurs dans tout ce qui concerne les rapports de ces différentes autorités avec les habitants de la commune qui le payent depuis 200 jusqu'à 600 piastres par an. Parmi les dépenses de la commune nous en trouvons une qui nous a frappé par son énormité : c'est la rétribution payée par les habitans aux ministres de leurs religions. Il résulte d'un grand nombre de données que nous avons dans nos mains que la somme moyenne de cette rétribution dépasse la somme de l'impôt de haratch que les populations chrétiennes payent à l'État. Dans ce fait nous avons la preuve mathématique de la grande liberté de conscience qui existe en Thessalie. La religion, de même que la nationalité, jouit de la plus grande nous ne dirons pas tolérance, mais considération de la part de toutes les autorités civiles de la Thessalie.

Lorsque la liberté de conscience est ainsi respectée, lorsque la liberté civile est ainsi illimitée, lorsque les contributions sont aussi légères, lorsqu'enfin l'autorité supérieure de l'empire s'occupe si activement des intérêts publics, il est impossible de ne pas récolter les fruits de la tranquillité et de la sécurité en tout ce qui constitue la prospérité de l'Empire et le bien-être des populations jouissant d'un état administratif et financier si doux, si juste et si paternel et qui, loin de rester en arrière, suit hardiment la marche des progrès de l'humanité.

J. JONESCO.

FILATURE PAULAKY.

C'est en 1847 que cet établissement fut fondé dans le quartier de Brousse nommé Kaya-Bachi, à peu de distance de la filature Falkeisen. Le profond vallon de Djilimbos-Déressi, sur le flanc gauche duquel cette filature a été construite et dans lequel s'écoulent les eaux venant de Bounar-bachi, est en cet endroit d'une pente très rapide et fournit une eau assez abondante pour faire tourner la roue hydraulique de cette fabrique, qui a été le premier moteur de ce genre établi à Brousse. Nous ne reviendrons pas sur les difficultés de tout genre qu'éprouvèrent les fondateurs de cette nouvelle fabrique, à une époque où les habitans de Brousse étaient peu familiarisés avec ces grands ateliers, nous en avons assez longuement parlé en relatant la fondation de la première filature mécanique. Disons seulement que la protection du gouverneur de Brousse à qui ils dûrent recourir maintes fois, ne leur fit point défaut, et que la filature pût travailler librement dès l'apparition des premiers cocons de 1847.

On ne doit point s'étonner que les produits de cette fabrique aient atteint dès le principe un point de perfection tel, que tout ce qui fut expédié sur les marchés de Londres et de Lyon, obtint des prix supérieurs, lorsqu'on saura que le directeur des travaux de la filature Paulaky est M. Goudard, le même qui dirigea la filature Falkeisen, et qui, aidé par la même gouvernante française, forma les jeunes ouvrières de la nouvelle filature. C'est encore lui qui dirige l'établissement malgré son état maladif, état provenant des fatigues supportées par lui dans le but de faire prendre à l'industrie confiée à ses soins tout le développement possible, noble but auquel il est parvenu.

Dès la première année de sa fondation, la fabrique fut installée avec 28 tours, système français à vapeur, à la Chambon, sans mariage; ils furent mus à bras d'homme. Ce n'est que l'année suivante, en 1848, que le nombre des tours fut porté à 48 et que le mouvement fut donné par la roue hydraulique dont nous avons parlé et dont la construction est due à un habile mécanicien français, M. Gamet père, dont la mort a été une grande perte pour les filatures de Brousse. On a profité d'un cours d'eau qu'on a pris à la sortie d'un moulin à farine établi à côté de la filature, et malgré le faible parcours de ce cours d'eau, les travaux d'installation ont réussi parfaitement et l'on a utilisé de la sorte une chûte artificielle de 6 pieds et demi qui peut donner jusqu'à 4 chevaux de force au moteur établi. Il est rare qu'on ait besoin de toute l'eau amenée dans l'aqueduc construit à cet effet, et ce n'est que pendant les grandes sécheresses que ce cas se présente; aussi la fabrique peut-elle continuer ses travaux toute l'année sans chômage et avec une économie très importante.

En effet, le moteur hydraulique, quoique très ancien, ne peut être fructueusement appliqué que là où la pente du terrain permet d'établir la chûte d'eau nécessaire à sa rotation; les fabriques dont la situation ne permet pas l'application de ce système sont obligées de le remplacer, soit par la vapeur, soit par les animaux, soit enfin par les bras de l'homme. De tous ces moyens, le premier, quoique le meilleur sous tous les rapports, économie, régularité de mouvement, continuité, coûte néanmoins assez cher en combustible, personnel et matériel. Aussi croyons-nous que l'économie de la roue hydraulique de la filature Paulaky doit être signalée et recommandée toutes les fois qu'il sera possible de l'introduire comme moteur, et, sous ce rapport, la ville de Brousse est on ne peut mieux située aux pieds de l'Olympe, à la cime neigeuse dont les flancs sont arrosés d'une immense quantité de ruisseaux, que toutes les industries finiront par utiliser dans un avenir prochain, espérons-nous, comme déjà quelques filatures de soie l'ont fait.

La force motrice dont disposait la filature Paulaky permit d'augmenter progressivement le nombre des tours. Ils furent portés, en 1850, à 75, et si, comme il serait à désirer, le mouvement industriel qui se manifeste à Brousse et dans les localités environnantes augmente de jour en jour, cette fabrique pourra monter jusqu'à 102 tours dans le local qu'elle occupe, et qui a été construit en prévision d'une nouvelle extension de fabrication.

Une vaste coconnière avait été construite en 1849 pour remiser l'approvisionnement considérable de cocons qui varie de 70,000 et 75,000 okes chaque année. Ce bâtiment a, du reste, été construit sur le modèle de la coconnière de la filature Falkeisen et réunit toutes les conditions voulues pour l'aération des cocons. L'étouffoir à vapeur situé tout près de la chaudière, quoique d'un système d'installation peu avantageux, à cause du temps qu'il nécessite pour chaque opération, n'en remplit pas moins les besoins de la fabrique, et on peut y étouffer environ 5,000 okes de cocons par jour.

La filature Paulaky, telle qu'elle est installée aujourd'hui, avec 75 tours, produit annuellement près de 5,000 okes de soies dont le brin est d'une régularité et d'une élasticité supérieures. On ne peut adresser à ces soies qu'un reproche, indépendant de la volonté du fabricant, c'est le défaut de leur nuance. Aussi conseillerons-nous à M. Paulaky de presser les études que nous savons qu'il fait pour purger les eaux qui alimentent ses bassines, des corps étrangers et principalement ferrugineux qu'elles contiennent et qui sont nuisibles à la couleur des soies, afin d'atteindre sur tous les points une perfection désirable et à laquelle les produits de sa fabrique sont près d'arriver.

L'année passée, le gouvernement ottoman avait envoyé aux Etats-Unis d'Amérique un officier de la marine impériale en vue d'affermir les rapports d'amitié et de bonne intelligence lesquelles, de jour en jour, s'accroissent entre la Turquie et les Etats-Unis. Cet officier, Emin bey, qui avait été choisi parmi ceux de la marine impériale pour ses connaissances pratiques, et, aussi, parce que dans d'autres occasions, il avait fait preuve de zèle et d'intelligence à recueillir des informations utiles à la marine, vient de revenir à Constantinople. Nous sommes heureux de publier sur son voyage les détails suivans que nos lecteurs liront avec plaisir.

Les immenses réformes et les améliorations que S. M. I. le Sultan a introduites dans son Empire, et l'éclat dont brille son nom glorieux parmi les habitans du nouveau monde, lui avaient acquis auprès du gouvernement des États Unis d'Amérique et le peuple américain, un respect et une admiration sincère et profonde pour sa personne impériale. Aussi, lors de l'arrivée en Amérique d'Emin bey, qui ne possédait aucun des caractères officiels qui constituent une mission diplomatique et qui n'avait que le titre d'agent officieux, le gouvernement et le peuple s'empressèrent-ils de lui faire un accueil conforme à leurs sentiments d'admiration pour son illustre Souverain. Le Sénat et la Chambre des représentans avaient émis à l'unanimité un vote qui faisait d'Emin bey l'hôte de la nation américaine. M. le Président des États-Unis, dans une allocution pleine de sympathies pour le gouvernement ottoman, fit à Emin bey un accueil des plus flatteurs dans ce nouveau monde, où un agent de la Sublime Porte venait pour la première fois; et le peuple américain, pendant un long voyage que l'officier ottoman fit dans la plus grande partie des États-Unis, répondit à l'acte de son gouvernement par une hospitalité généreuse et cordiale. Tous les établissemens du gouvernement, militaires et navals, lui furent ouverts; et il put examiner les arsenaux de la marine et de l'armée, les forteresses, les fabriques, les écoles et les autres institutions; ceux des particuliers lui furent également montrés par leurs propriétaires qui, de leur côté, cherchaient à lui fournir les moyens de profiter d'un voyage dans un pays, presque encore dans son enfance, qui brille au premier rang pour l'intelligence et l'esprit ingénieux de son peuple. Emin bey reçut de nombreux témoignages utiles de l'amitié sincère du gouvernement et de la nation américaine; on lui offrit des modèles, des plans, des dessins, des cartes, des livres, etc., etc., qui, nous n'en doutons pas, seront utiles à la science à laquelle ils appartiennent.

Lors du départ d'Emin bey, qui restait toujours l'hôte du peuple américain, M. le Président des États-Unis lui souhaita un heureux voyage et un prompt retour dans sa patrie en termes si honorables pour les deux gouvernemens que nous ne saurions nous refuser le plaisir de reproduire ici ces adieux :

« Emin bey, je suis extrêmement heureux d'apprendre de vous-même que vous avez été satisfait de votre visite à ce pays, et de la tournée que vous avez faite dans une portion si considérable des Etats-Unis. Votre mission ici est un des incidents du siècle dignes d'être notés. Un grand monarque vous a envoyé des frontières de l'Europe et de l'Asie, visiter un peuple d'origine européenne sur un grand continent jusqu'à présent peu connu du souverain de la Turquie et de ses sujets. Comme fait historique, on peut considérer comme une époque reculée celle où fut découverte, encore inhabitée, cette partie du nouveau monde. Mais son importance politique et commerciale qui a si fortement attiré l'attention des autres parties du globe, est d'une date beaucoup plus récente. Le pays sera flatté de ce que vous avez bien voulu dire relativement à son agriculture, à son commerce, aux manufactures de ses États.

» Nous vous avons reçu, Emin bey, avec cordialité lors de votre arrivée. L'autorité législative de l'Union entière nous avait confié le devoir agréable de vous souhaiter la bien-venue. Votre noble caractère et votre admirable façon d'agir, pendant votre séjour dans le pays, vous ont acquis une grande estime personnelle. Maintenant que vous vous proposez de nous quitter, il est de mon devoir, au nom du pays, de vous faire ses adieux. Vous avez pris place à nos tables publiques et particulières, comme un hôte honoré; vous avez pris part à l'hospitalité d'un peuple généreux; nous avons été heureux de votre conduite parmi nous. Au moment de votre départ, nous vous chargeons d'être le porteur de nos respects pour le Sultan, votre souverain éclairé, et vous recommandons à la protection du Tout-Puissant. »

Cette noble réponse de M. le Président des États-Unis à l'adresse qu'Emin bey lui avait faite au moment de son départ, nous l'extrayons de la *Gazette de Washington, le National Intelligence.* Elle s'y trouve accompagnée de quelques observations du rédacteur qui montrent les sentiments et l'estime qui existent aux États Unis envers l'Empire Ottoman. Nous espérons fortement que cette bonne intelligence et cette amitié, sans aucun autre intérêt politique que celui qui doit toujours exister entre deux grandes puissances, dureront toujours. Elles ne peuvent avoir d'autre résultat que le bien-être des peuples des deux pays, et, par conséquent, ajouter à la gloire de la renommée du Souverain de l'Empire Ottoman qui a su, par son caractère aussi noble que généreux et magnanime, inspirer même aux peuples républicains du nouveau monde, une aussi haute admiration pour son auguste personne.

Quelques journaux autrichiens et allemands sont encore mal disposés pour la Turquie; cela vient sans doute d'un reste d'habitude. L'opinion des autres journaux a changé; espérons que celle des feuilles dont nous parlons changera aussi, et que tous finiront par rendre justice aux louables intentions du gouvernement impérial qui, tous les jours, se formulent en actes dont personne ne peut être admis à contester sérieusement le haut mérite. En attendant ce moment qui ne saurait être éloigné, il y a encore, par-ci, par-là, quelque peu de malveillance, un certain esprit d'hostilité contre la S. Porte; fort heureusement, et il ne saurait en être autrement, que ces dispositions étranges n'ont pour base que des suppositions mal fondées, que des faits inexacts, qu'il est toujours fa-